

## **Règlement du concours**

### **Article 1 : Objet du concours**

La ville de Cognac, via la bibliothèque municipale, organise son concours de nouvelles policières.

Le concours est ouvert du 25 juin 2018 et sera clôturé le 15 septembre 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

### **Article 2 : Modalités de participation**

- Le concours est gratuit, ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, n'ayant jamais été éditée, ou auto éditée.
- Les nouvelles proposées ne devront jamais avoir été publiées ou primées dans d'autres concours, ni être parues sur le Web, ni dans les journaux... Les participants garantissent être l'auteur de la nouvelle présentée.
- Chaque participant devra envoyer un seul texte à la bibliothèque, en 4 exemplaires.
- Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif ne devra apparaître ni sur la nouvelle, ni sur l'enveloppe.
- La participation est interdite aux membres du jury, aux organisateurs, et aux membres de leur famille.

### **Article 3 : Thème du concours**

Les participants devront rédiger une nouvelle inédite dans le genre policier au sens large du terme (enquête, thriller psychologique, social, noir, historique...).

Les participants devront s'inspirer des deux photos jointes au règlement.

Un ou plusieurs éléments de ces deux photos doivent être obligatoirement au cœur de la nouvelle.

### **Article 4 : Présentation de la nouvelle**

*Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'événement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.*

- Le texte comportera 4 à 6 pages, format A4, de 25 lignes chacune.
- Le texte sera en Tahoma, 12, interligne 1.5, marges de 2 cm, recto seulement, en noir, avec pied de page et paginé. Aucun manuscrit ne sera accepté.
- La nouvelle comportera obligatoirement un titre, ainsi qu'un pseudonyme, choisi par l'auteur et clairement indiqué sous le titre. Sur chaque feuille du texte, en pied de page, l'auteur portera le titre et le pseudonyme.

## **Article 5: Envoi des nouvelles**

Les participants adresseront leur texte en 4 exemplaires par courrier à la Bibliothèque et chaque candidat certifiera ainsi, par son envoi, être l'auteur du texte.

Dans ce pli, les deux indications (titre et pseudonyme) seront reproduites sur une enveloppe fermée dans laquelle figureront le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone et / ou l'adresse mail de l'auteur ainsi que le titre du texte.

Les textes seront à envoyer à :  
**Bibliothèque Municipale**  
**Concours de nouvelles policières 2018**  
**10 rue du Minage**  
**BP 10228**  
**16108 Cognac cedex**

**jusqu'au samedi 15 septembre 2018 au plus tard**

Les organisateurs ne sauront être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

La Bibliothèque s'engage à envoyer un accusé de réception pour chaque envoi.

Les œuvres ne seront pas rendues.

## **Article 6 : Prix à gagner**

L'auteur de la nouvelle primée recevra un prix d'une valeur de 80 € .

Les participants seront prévenus au préalable par courrier postal .

La remise du prix se fera le samedi 15 décembre à 15h00 à la Bibliothèque Municipale de Cognac.

La présence du lauréat ou de son représentant est vivement souhaitée .

## **Article 7 : Sélection et résultats du concours**

Le jury est composé d'auteurs de romans policiers, professionnels du livre, journaliste, de professionnel de la santé et de représentant de la municipalité.

Le jury, souverain de ses décisions , désignera un lauréat.

Il ne sera envoyé aucun avis écrit sur la qualité des nouvelles reçues, ni de classement.

## **Article 8 : Droits d'auteur et d'image**

Le lauréat accepte la publication et l'affichage de son œuvre à des fins culturelles sur tout support ainsi que l'usage de son nom et prénom sans aucune rémunération en contrepartie.

La ville de Cognac se réserve

- le droit de communiquer sur l'identité du gagnant du concours de nouvelles policières, à savoir nom et prénom.
- dans le magazine de la ville : Cognac Le Mag

- le droit de publier la nouvelle
- édition papier en plusieurs exemplaires
- sur le site internet de la ville: [www.ville-cognac.fr](http://www.ville-cognac.fr)
- sur le site Facebook de la bibliothèque

### **Article 9 : Recours éventuels**

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation, ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement.

Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors concours.

### **Article 10 : Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1976, modifiée par la loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours de nouvelles policières sont destinées exclusivement aux organisateurs. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours.



« Le bar des halles » de Enzo FURLAN



**« Loin des gondoles » de Laëtitia LAVALLETTE**